
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220414-66-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2022

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

N° 66/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 avril 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril

Objet de la délibération :

Convention de regroupement, d'accompagnement et d'optimisation des certificats d'économie d'énergie issus du patrimoine des collectivités

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

L'an deux mil vingt-deux,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Dominique BERION à Maxime GROSHENRY, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Mireille PICARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Lydie SAGE par Martial PAULY, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Pascale DUGOURD, Danièle FIETIER, Bernard HUOT-MARCHAND, Serge MONNET, Rémy PAUL

Absent(e)s

Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La rénovation de l'éclairage public est l'action 01A2-1.2.5 du PCAET : « Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique ». Avec l'assistance du SYDED, la CCLL est porteuse du projet. L'action de réduction de consommation d'énergie permet de faire valoriser l'opération avec les CEE. Pour faciliter le montage du dossier CEE, la CCLL propose de jouer le rôle de « regroupeur de CEE » auprès des communes qui le souhaiteront. Le prix des CEE est fixé par le cours du marché des CEE, ce qui le rend variable. Les conventions sont bi-partites entre la commune et la CCLL.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention de regroupement, d'accompagnement et d'optimisation des certificats d'économies d'énergie issus du patrimoine des collectivités, avec chaque commune qui le souhaite.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président